DÉLÉGATION POLONAISE A LA CONFERENCE DE LA PAIX

LA PART DE LA POLOGNE

dans les Indemnités

devant être payées aux Alliés par l'Allemagne

Paris — *Avril 1919*

DÉLÉGATION POLONAISE A LA CONFERENCE DE LA PAIX

LA PART DE LA POLOGNE

dans les Indemnités

devant être payées aux Alliés par l'Allemagne

Paris — *Avril 1919*

LA PART DE LA POLOGNE

dans les indemnités

devant être payées aux Alliés par l'Allemagne

Les Allemands ont fait bien plus de dommages aux nations alliées et associées, qu'ils ne seront en état de réparer. En outre, la somme des dédommagements à payer qui leur sera imposée devra être versée en plusieurs échéances, et ce versement ne pourra s'effectuer que durant un laps de temps prolongé. Il est clair que les premières échéances doivent avoir une toute autre importance que celles qui seront payées dans une quinzaine ou même dans quelques dizaines d'années. Il ne peut donc être que naturel si tous les peuples qui ont subi des dommages, veillent non seulement à ce qu'ils aient une juste part dans la somme totale qui leur sera attribuée, mais encore à ce qu'ils puissent obtenir, le plus possible, dans le plus bref délai ; et ceci, d'autant plus, que les échéances peuvent être payées en divers objets précieux et en valeurs étrangères. Personne ne peut nier à la France et à la Belgique la priorité dans la participation aux dédommagements. Nous voulons aussi appeler l'attention sur quelques raisons, qui demandent que la part de la Pologne soit importante, et en particulier que la Pologne puisse participer sérieusement à ce que les Allemands payeront en premier lieu.

L'existence de l'Etat polonais dépend non seulement de certaines conditions politiques et territoriales, mais encore de certaines bases financières, qui devront être créées, pour assurer le développement rationnel de cet Etat. Or, il est difficile de parler du développement économique d'un pays, dont une énorme partie, environ les 7/10 de son territoire, a été atteinte par les ravages de la guerre. Ajoutons, que 20 % au moins de sa population ont subi des dommages immédiats très graves, et nous comprendrons, qu'il ne peut être question d'un relèvement économique pour ce pays, à moins qu'il ne soit justement dédommagé pour toutes ses pertes, dans un très bref délai, puisqu'on ne saurait ajourner le rétablissement de la vie économique. Ces indemnités venant de la part de ceux qui ont ruiné le pays, sont d'autant plus nécessaires à la Pologne, que la guerre n'est nullement finie pour elle. La Pologne doit continuer la guerre à l'Est, au moment où les autres Etats reviennent à la vie normale, et elle le fait non seulement pour ses propres intérêts.

Les prétentions polonaises aux réparations dans un bref délai, sont justifiées par l'étendue des ravages qu'elle a subis, aussi bien que par certaines conditions spéciales, qui aggravent sa situation et la rendent plus difficile que celle des autres Etats alliés. Nous nous occuperons ci-dessous de ces faits en citant une série de données à l'appui.

I. — LE TERRITOIRE RAVAGÉ

Les opérations militaires se sont déroulées sur presque toute l'étendue de l'ancienne Pologne russe et sur les 4/5 de la Galicie, ce qui fait ensemble une étendue de 174.352 km² atteints par les ravages de la guerre. En y ajoutant encore les territoires situés plus à l'Est qui doivent faire partie de l'Etat polonais, nous obtenons un domaine de 379.543 km², ayant subi toutes les suites de la guerre. Il est vrai que la guerre de tranchées ne fut point aussi dévastatrice en Pologne, que sur le front occidental ; pourtant si on prend en considération l'énorme étendue sur laquelle s'effectuaient toutes les marches et retraites des différentes armées, on obtiendra un total de dévastations et ravages, qui ne sera guère moindre. Il faut rappeler le fait que les armées ennemies, dans le cas d'une retraite, mettaient tout le pays à feu et à sang, pour ne laisser qu'un désert aux adversaires. A cette fin, on déportait la population et on emportait toutes les ressources de l'économie agricole, les bestiaux aussi bien que les machines et installations de fabriques. Les demeures des habitants étaient brûlées, et les cultures étaient ravagées.

II. — LA SOMME TOTALE DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE EN POLOGNE

L'évaluation des dommages causés par la guerre est des plus difficiles, et tout calcul sur ce point, ne peut avoir aujourd'hui, qu'une importance hypothétique. Afin d'introduire une sorte de système dans ces évaluations, la Commission des Réparations et des Dommages a établi certaines catégories, qui peuvent former une base pour les prétentions aux indemnisations. Elle a fixé de même les méthodes, d'après lesquelles on doit évaluer les dommages. Suivant ces méthodes introduites par la Commission, on a dressé la liste des dommages subis par les territoires de l'Etat polonais. Le total des articles pour lesquels on a pu citer des faits concrets donne un montant de 73 milliards de francs. Outre cela, il y a toute une série d'articles « en étude » pour lesquels le matériel requis ne pourra être obtenu qu'ultérieurement. Certains changements pourront intervenir dans les détails, mais les prétentions exagérées seront certainement contrebalancées par de nouveaux faits restés encore inconnus, et ainsi la somme de 73 milliards ne paraîtra nullement trop forte.

Ce chiffre pourrait pourtant éveiller certains doutes chez ceux qui se souviendraient des différentes statistiques d'avant la guerre évaluant la fortune des Etats les plus riches à 300 ou 400 milliards. C'est que ces évaluations d'avant la guerre ne concernaient qu'un moment donné, tandis qu'en calculant les dommages subis durant la guerre, il faut prendre en considération l'exploitation de plusieurs années exercée par les occupants sur les richesses nationales ou tout au moins l'impossibilité où se trouvait la nation de les mobiliser. Puis, les statistiques d'avant la guerre ne s'occupent point de la partie considérable du bien national qui est fourni par le travail et le revenu du travail. Or, c'est précisément sur ce point que les pertes subies par la Pologne ont été particulièrement considérables. D'ailleurs, tout le monde s'accorde aujourd'hui à dire que ces évaluations d'avant la guerre étaient bien trop basses et que les forces financières et économiques développées pendant la guerre par les belligérants ont dépassé de beaucoup l'idée

qu'on en avait à l'époque. Enfin il faut ajouter a tout ceci la hausse vertigineuse de tous les prix, intervenue pendant la guerre et qui suffit, à elle seule, pour permettre de multiplier à plusieurs reprises les évaluations d'avant la guerre. Souvenons-nous, que ce qui était alors estimé 300 milliards vaut aujourd'hui 1.000 milliards et nous cesserons de trouver exagérée la somme d'indemnités revendiquée par la Pologne.

La comparaison des pertes subies par la Pologne avec celles des autres Etats est des plus difficiles pour des raisons d'ordre général, qui entravent toujours une telle comparaison, aussi bien que pour ce fait même que beaucoup d'Etats n'ont point évalué leurs pertes selon les indications de la Commission et n'ont même point publié leur liste. Pourtant, en prenant en considération différentes descriptions provenant de tous les pays et les diverses données statistiques qui sont accessibles, et en appliquant à tous les pays les principes posés par la Commission des Réparations, on pourait estimer avec certitude que les dommages subis par la Pologne forment le quart du total des dommages causés par la guerre.

L'énumération détaillée des pertes subies par la Pologne forme l'annexe de ce mémoire. Nous ne voulons ici que caractériser quelques-uns des exemples les plus essentiels de la dévastation du pays. Nous nous abstiendrons pour le moment de toute estimation et évaluation des valeurs perdues, et nous ne voulons que citer les quantités d'objets détruits ou volés, en nous basant sur les statistiques officielles, entre autres, les statistiques allemandes et autrichiennes. Ces données positives ne concernent point l'ensemble des territoires polonais, elles ne s'occupent que de l'ancienne Pologne russe, et en partie de la Galicie. Par contre, pour les territoires de l'Est, nous ne possédons pas de données aussi détaillées. Nous savons seulement que les ravages n'y étaient pas moindres. Et c'est ainsi que les chiffres que nous citons donnent un tableau fidèle de l'ensemble de la situation.

III. — L'ÉTENDUE DES DÉGATS OCCASIONNÉS PAR LA GUERRE

a) Les Bâtiments

Parmi les pertes que la guerre occasionna, une des plus sensibles est celle qui se rapporte aux bâtiments, car elle ne contribue pas seulement à abaisser le niveau de la production économique du pays, mais elle prive encore de larges masses de la population de leur domicile, elle les livre à la misère, aux migrations et elle fait croître dans une grande proportion la mortalité. En Pologne, ces pertes atteignent des dimensions fort considérables. Sur un total de 3.452.231 bâtiments situés dans le Royaume de Pologne, il n'y en a pas moins de 374.000, soit 10,9 %, qui ont été détruits. En particulier, 43.000 immeubles situés dans les villes, 331.000 situés dans les campagnes et 710 églises et temples ont subi ce sort. La situation en Galicie est semblable, sinon pire. Sur l'étendue sujette aux opérations de guerre, 13,1 % de tous les bâtiments ont été détruits, soit un total de 422.343, comprenant des immeubles destinés à l'habitation et à l'exploitation agricole. Dans les campagnes, ce furent les bâtiments appartenant aux grands propriétaires qui subirent les pertes les plus sensibles. Dans les villes moyennes et dans les bourgades, 20 % environ de tous les bâtiments furent détruits, 1.621 églises et temples de différentes confessions furent détruits entièrement ou partiellement.

Il arrive généralement que la destruction d'un immeuble entraîne après elle la perte des propriétés mobilières qu'il contenait. Mais il y a, en outre, un grand nombre de cas où le bâtiment reste indemne tandis que son contenu fut pillé. Les meubles servaient aux soldats de bois de chauffage, en Galicie Orientale les lits furent souvent employés à la construction de ponts provisoires. Si l'on considère le fait que, sur ces territoires, plus de deux millions d'habitants se trouvèrent privés de domicile, on peut se rendre compte des pertes subies dans ce domaine.

Dans le courant des premières années de guerre, la population essaya parfois de rebâtir ses foyers détruits, mais il arriva fréquemment qu'un retour offensif des armées annihila derechef ces tentatives. Actuellement, le manque de matériaux rend toute reconstruction difficile, sinon impossibe.

b) **Les Forêts**

On pouvait espérer que la reconstruction des bâtiments incendiés serait rendue aisée par la grande étendue des forêts situées en Pologne. En temps normal, la Pologne était capable d'exporter une quantité notable de bois brut et ouvré, ce qui aurait contribué spontanément à améliorer son bilan commercial. En attendant, les destructions que la guerre occasionna rendirent ces calculs illusoires. Les forêts en Pologne souffrirent, en premier lieu, des opérations de guerre, de l'établissement des tranchées, des effets de l'artillerie, des destructions systématiques, mais en plus, elles furent soumises, dans l'occupation allemande, à des coupes forcées dépassant plusieurs fois les coupes annuelles normales. La production normale de bois dans le Royaume de Pologne se chiffrait annuellement par 7.100.000 mètres cubes, ce qui aurait fait, pendant les trois années d'occupation, un total de 21.300.000 mètres cubes. En attendant, ce furent 70.590.000 mètres cubes de bois que les occupants coupèrent pendant ce temps. Cette coupe correspond aux 25 % de la réserve générale de bois dans le Royaume de Pologne et encore faut-il mentionner que ce furent les plus belles forêts qui furent exploitées. Ce bois alla, dans une très forte proportion, en Allemagne, dont « la faim de bois est rassasiée pour de longues années », comme le certifient les sources officielles allemandes. De grandes quantités de bois s'y trouvent encore agglomérées sur différents points.

La destruction des forêts s'appliquait aussi, dans une mesure égale sinon supérieure, aux territoires situés plus à l'Est du Royaume de Pologne. La dévastation de la superbe forêt de Bialowieza que les sources officielles allemandes avouent ouvertement, constitue une des plus grosses pertes dans cette rubrique.

En Galicie, on n'organisa pas l'exportation du bois avec autant de système, mais les luttes prolongées, en particulier celles qui eurent lieu dans les Carpathes, contribuèrent grandement à la dévastation des forêts. Les données statistiques en cette matière ne sont pas encore complètes. Il n'en est pas moins vrai que 240.000 hectares de bois ont été déclarés officiellement dévastés, à un tel point qu'il faudrait procéder à un reboisement.

c) **Le Cheptel**

La statistique officielle russe fixe le cheptel, dans le Royaume de Pologne, avant la guerre, à un chiffre si bas qu'il est inadmissible. Ceci s'explique par le fait qu'il existait un impôt qui frap-

pait le cheptel par tête. La population rurale, pour se soustraire à cet impôt, dissimulait le nombre effectif des pièces, ce que les offices vétérinaires constatèrent plus d'une fois. Se basant sur ces statistiques russes et les mettant en présence de celles qu'ils établirent eux-mêmes pendant la guerre dans le Royaume de Pologne, les Allemands s'efforcèrent de démontrer que la diminution du cheptel y était insignifiante, voulant ainsi dissimuler les pertes dont ils étaient les auteurs. Il n'en est pas moins vrai que le nombre des chevaux, après la guerre, était de 487.086 inférieur à celui qu'indiquait la statistique trop basse d'avant-guerre (1.287.235). Les données recueillies par d'autres voies prouvent que le nombre de chevaux réquisitionnés atteignit 698.591, soit la moitié du chiffre d'avant-guerre indiqué ci-dessus. Encore faut-il mentionner que les réquisitions, surtout celles d'ordre militaire, se rapportaient aux pièces de la meilleure qualité, de sorte que la statistique numérique est loin d'exprimer le tort fait à l'élevage. Le fait est indéniable que le Royaume de Pologne souffre grandement du manque de chevaux. C'est ainsi que, dans certaines contrées il n'y a qu'un ou deux chevaux par 100 hectares de terre arable. Par conséquent, de grandes étendues restent en friche, d'autres sont insuffisamment cultivées, et cela en premier lieu à cause du manque de chevaux, la main-d'œuvre agricole ne faisant pas défaut. Si on rendait à la Pologne au moins la moitié des chevaux qui lui furent enlevés par les Allemands, la Pologne, au lieu d'importer, pourrait, au contraire, exporter du blé.

Le nombre des pièces de la race bovine, tel que l'indiquait la statistique russe, était encore plus bas, par rapport à la réalité, que celui des chevaux, ce qui fut prouvé plus d'une fois par les offices vétérinaires. La statistique exacte du temps de guerre signale néanmoins une diminution de 521.294 pièces (sur 2.494.228 qu'indiquait le recensement antérieur). Le nombre effectif des pièces prises par les Allemands, tel que l'indiquent les registres de saisie, s'élève à 1.174.491. Sur ce nombre, une petite partie seulement servit à l'usage de l'armée et de l'administration à l'intérieur du pays. Les Allemands employèrent la plus grande partie à leurs propres usages, soit en exportant les pièces directement en Allemagne, soit en les expédiant dans des fabriques de saucisses et de conserves à l'usage de l'armée en dehors du territoire polonais. Dans les premiers temps, le bétail était directement réquisitionné par l'armée, souvent même sans bons de paiement. Plus tard, les Allemands instituèrent un monopole d'achat pour le bétail, qui disposait du privilège de réquisitionner par voie obligatoire et qui payait des prix de beaucoup inférieurs à ceux du marché libre.

Quant aux pertes en cheptel de la Galicie, il suffit de confronter les chiffres de la statistique officielle de 1910 avec ceux de 1916 et 1918, ne prenant en considération que les districts qui passèrent ensuite sous l'administration galicienne. La diminution établie en 1916 et 1918, par rapport à 1910, se chiffre par 330.278 chevaux, 784.706 pièces bovines, 1.151.699 pièces porcines. Il y a des districts qui accusent une perte de 50 % sur leur cheptel d'avant-guerre.

Si on y joint le fait que, par le réquisitionnement des pièces de choix, d'une part, et par le manque de fourrage, d'autre part, la valeur moyenne des pièces a sensiblement baissé au point de vue du rendement en travail, viande et lait, on peut se convaincre qu'il y a à peine un pays qui ait subi autant de pertes dans son cheptel que la Pologne.

Il est à noter, en outre, que l'agriculture, en Pologne, employait moins de machines agricoles et d'engrais chimiques que beaucoup d'autres pays, que le tort fait à la production agricole polonaise par la réduction de son cheptel a été particulièrement sensible.

d) L'Industrie

Le fait qui illustre le mieux la destruction de la grande industrie dans l'ancienne Pologne russe est le nombre des chômeurs forcés. Cette industrie occupait, en 1913, 325.664 ouvriers ; en 1918, elle n'en occupait que 47.787, dans des fabriques travaillant pour les besoins du pays. Le gouvernement polonais, sur le seul territoire de l'ancienne Pologne russe, doit à présent payer des subsides à deux cent cinquante mille personnes (250.000), représentant six cent vingt-six mille habitants, ce qui ne peut que peser singulièrement sur les finances de l'Etat. La raison en est moins dans la dévastation occasionnée directement par la guerre que dans les réquisitions méthodiques et la destruction préméditée de l'industrie par les Allemands. En premier lieu, il fut exporté un grand nombre de moteurs à vapeur et à électricité, représentant 110.000 H-P, en plus 100.000 tonnes de machines et installations en entier ou en partie, 215.375 tonnes de matières premières nécessaires à l'industrie, dont 101.079 de métaux. Ces réquisitions étaient, en apparence, dictées par des besoins de guerre; en fait, elles servaient à l'usage de fabriques privées en Allemagne, qui se servent en partie, jusqu'à ce jour, des machines emportées de Pologne. Il s'agissait de paralyser complètement l'industrie polonaise pour forcer les ouvriers privés de travail à aller chercher un gagne-pain en Allemagne. C'est dans le même sens que les Allemands arrêtaient, par d'autres moyens encore, la production en Pologne, qu'ils interdisaient l'approvisionnement en matières premières en monopolisant tous objets nécessaires à la production et en occupant les bâtiments pour des destinations militaires. Un des moyens qui menaient à la même fin était la prise en administration forcée d'entreprises industrielles, en particulier de celles dont le capital se trouvait entre les mains de propriétaires alliés. La valeur globale de ces propriétés étrangères, mises sous séquestre, est évaluée par un compte-rendu spécial allemand à 277 millions de marks. Là-dessus, le capital français figure avec 160 millions, le capital anglais avec 24 millions, le capital belge avec 3.585.000. En Galicie, l'industrie était moins développée; elle n'en subit pas moins des pertes notables dues en premier lieu aux opérations militaires. Suivant une statistique de 1916, 24 % de toutes les fabriques ont été détruites et 38 % endommagées.Sans entrer dans tous les détails, nous n'en citerons qu'un seul, se rapportant à l'industrie moyenne. Sur 1.552 moulins situés dans 27 districts de la partie Est du pays, on en compte 1.307 d'abîmés. Dans l'industrie du bâtiment, la production s'élevait, avant la guerre, à 273 millions de briques et 30-40 millions de tuiles. Or, en 1916, on calculait la production des briques à 30 millions, celle des tuiles à 3-4 millions. Cet exemple démontre quelles difficultés rencontre la reconstruction du pays. Dans les parties du pays situées plus à l'Est du Royaume, l'industrie était sensiblement moins développée; elle n'en fut pas moins traitée avec le même manque de scrupules.

e) Les Moyens de Communication

Les pertes occasionnées par la guerre dans ce domaine comptent parmi les plus sensibles et elles exigent une réparation aussi prompte que possible, si le pays doit reprendre sa vie normale. Le parc de chemins de fer comptait sur toutes les lignes du Royaume de Pologne, au 1er janvier 1914 : 1.481 locomotives, dont 315 pour les trains de voyageurs, 1.948 wagons pour passagers, 63 pour le service postal, 337 pour les bagages, 39.427 pour les marchandises. Au moment où les autorités

polonaises prirent le pouvoir en main, il ne se trouvait, dans le Royaume de Pologne, que 712 locomotives, 998 wagons de passagers, 323 de bagages et de postes et 11.975 de marchandises. Le parc des chemins de fer du Royaume de Pologne ne pouvait déjà, avant la guerre, suffire aux besoins du pays; il est donc évident que sa réduction des 2/3 entraîne des conséquences les plus néfastes pour tout l'organisme économique. Encore faut-il faire remarquer que ce parc réduit est fort détérioré, n'ayant été ni renouvelé ni convenablement entretenu dans le courant de la guerre. Les locomotives et les wagons sont pour une grande partie endommagés, de sorte qu'ils exigent des réparations continuelles, réparations qui sont souvent difficiles à exécuter, faute de moyens techniques. La Pologne est, à l'heure actuelle, privée de fabriques qui puissent produire des locomotives, et, quant aux wagons, les fabriques de petite envergure qui en produisaient avant la guerre sont actuellement hors de service. La situation se présente, sous ce rapport, encore plus désavantageusement dans les territoires de l'Est. Les Allemands y ont appliqué leur régime pendant plus longtemps, aussi ont-ils pu emmener encore plus d'objets ; d'autre part, la guerre avec le bolchevisme qui sévit encore dans ces contrées, contribue à désorganiser le parc des chemins de fer. En Galicie également, la situation est très difficile et elle se rapproche de celle du Royaume de Pologne. L'administration des chemins de fer autrichiens a contribué, dans une mesure plus large encore que celle des chemins de fer allemands, à dépouiller le parc des chemins de fer.

Les communications par voie d'eau sur territoire polonais n'étaient pas suffisamment développées, le cours des rivières n'étant pas généralement régularisé. On fit toutefois couler, dans le courant de la guerre, un nombre considérable de bateaux sur la Vistule. Mentionnons encore le grand nombre de chariots réquisitionnés pour les armées et le manque de chevaux, dont il a été parlé plus haut, pour compléter le tableau navrant de l'état des moyens de communications tel qu'il se présente actuellement. S'il n'est pas remédié énergiquement à cet état de choses, il ne peut être question ni d'un ravitaillement efficace, ni d'un approvisionnement de l'industrie en matières premières, ni d'une reconstruction des bâtiments détruits et des exploitations dévastées. Qu'il suffise de dire que, dans les mines de houille, dans le bassin de Dombrowa, il n'est pas possible d'occuper tous les ouvriers, faute de wagons pour l'expédition du charbon. Les stocks accumulés se détériorent et s'allument, et, d'autre part, des villes situées à une demi-heure de distance, comme par exemple Cracovie, souffrent d'un manque sensible de charbon pour le chauffage et l'industrie.

f) **L'Exploitation du Travail ouvrier**

Les Allemands ont organisé sur une vaste échelle l'exploitation systématique du travail des ouvriers polonais. Chaque année, il y avait en Allemagne des centaines de milliers d'ouvriers polonais venant de Galicie et de la Pologne russe pour le travail agricole. Ce sont ces ouvriers que les Allemands ont retenus en Allemagne en ne les laissant pas partir, contre tout droit, pendant les quatre années de la guerre. Le sort de ces ouvriers est bien connu par les débats du Parlement allemand. Les députés polonais y ont caractérisé, avec beaucoup de détails, cet esclavage moderne appliqué aux ouvriers polonais par les Allemands.

Mais en outre, les pouvoirs administratifs allemands s'efforçaient d'attirer, par ruse et par violence, autant d'ouvriers polonais qu'il était possible. Pour y parvenir, on fermait les usines en

Pologne, on refusait les produits alimentaires aux travailleurs polonais, etc. Par suite de telles mesures on est arrivé à retenir 700.000 ouvriers polonais en Allemagne.

En dehors de cela, on forçait la population en Pologne russe aux travaux militaires et on l'occupait dans des usines fonctionnant pour les besoins de la guerre. Les appointements y étaient beaucoup inférieurs aux taux des salaires; les abus y étaient fréquents.

Dans l' « Ost-Gebiet », la population était aussi assujettie à toutes sortes de services pour les besoins militaires. En Galicie, les Autrichiens, ainsi que les Allemands, réquisitionnaient le travail de la population.

Les dommages les plus directs, causés à la population polonaise par ces procédés, évalués en monnaie, représentent de grandes sommes. Ces dommages doivent être restitués par les Allemands, vu que la population polonaise consciente du mal qui lui avait été fait, attend de l'Etat polonais la réparation des préjudices subis.

g) Le Mouvement de la Population

Les pertes dans le domaine de la population servent de meilleures preuves des dommages causés à la Pologne par la guerre. Un grand accroissement naturel caractérisait le mouvement de la population polonaise. Bien que la mortalité fût relativement grande, l'accroissement de la population était très considérable, de sorte que, malgré une forte émigration, l'accroissement effectif de la population polonaise dépassait de beaucoup celui de la population allemande. Or, on a pu constater actuellement un décroissement bien prononcé de la population civile. Les bureaux statistiques à Lublin, Varsovie, Lodz, Cracovie et Léopol (Lemberg) ont constaté que, si avant la guerre le nombre de naissances dépassait celui des décès, à l'heure présente il y a plus de décès que de naissances. Ainsi, par exemple, à Varsovie l'accroissement normal de la population qui était avant l'occupation allemande de 10,5 %, se transforma en une diminution de 29,5 %. Dans certaines villes et dans certaines périodes le nombre de décès est deux fois plus grand que le nombre de naissances. Ce changement est dû non à la diminution du nombre de naissances, mais à l'accroissement de la mortalité. La cause en est claire ; dans le seul royaume de Pologne, par suite du typhus, le surplus de décès par rapport aux naissances atteint 300.000. Les autres épidémies ont le même effet.

La guerre a provoqué un mouvement de la population dans un sens littéral du mot, c'est-à-dire une migration de la population. Un million et demi, sur le total de 12 millions de la population du royaume de Pologne, a changé de place. La moitié de ce nombre est passée en Allemagne (750.000), le reste en Russie. En Galicie qui était le théâtre de multiples offensives, les autorités autrichiennes déplaçaient sans cesse la population qui dans les camps austro-hongrois devenait victime de la faim et des épidémies. Ceux des survivants qui réussissaient à se rapatrier revenaient dans le pays malades et affaiblis, incapables de travailler. Les dommages qui en résultent, bien que difficiles à évaluer en chiffres, complètent néanmoins le tableau de la ruine du pays.

IV. — LES RÉQUISITIONS ET LES DÉVASTATIONS D'APRÈS LES TÉMOIGNAGES OFFICIELS ALLEMANDS

Cette dévastation était-elle nécessaire et maintenue dans les limites assignées par le droit international ? Evidemment non. Il y a beaucoup de preuves pour le fait que les Allemands ont dévasté le pays en violant le droit international.

C'est ainsi qu'il faut citer quelques documents trouvés dans les archives allemandes où les autorités allemandes caractérisent elles-mêmes leurs procédés.

Parmi les documents que les Allemands ont laissés à Varsovie, on a trouvé le compte rendu officiel du « Bureau Central de Guerre pour les matières premières » (Kriegsrohstoffstelle). Ce compte rendu reconnaît que les mesures appliquées par ledit Bureau pour obtenir des matières premières « ont immobilisé une série d'usines de différentes catégories ». D'après ce même compte rendu, les principes appliqués au cours des réquisitions servaient à ménager autant que possible les ressources financières de l'Etat allemand. Dans cet ordre d'idées et selon les ordres du Gouvernement général « on avait recours à la saisie quand il s'agissait de stocks importants, n'admettant l'achat que pour les quantités insignifiantes ».

Ce n'est pas pour des motifs humanitaires qu'on appliquait dans ce cas la méthode prussienne « d'achats », mais « on payait les stocks insignifiants pour extraire des quantités les plus insignifiantes ».

Le même compte-rendu se plaint du manque de patriotisme chez la population qui ne voulait pas livrer les métaux, c'est pourquoi on a entrepris, selon les termes du compte rendu, « le massacre en bloc des entreprises industrielles » (wurde zur Ausschlachtung saemtlicher Betriebe geschritten).

Le même compte rendu avoue également que pour obtenir dans le plus bref délai des provisions de bois aussi importantes que possible on n'exploitait que « les forêts offrant les meilleures conditions d'exploitation ». On a rasé ainsi 17 % de la superficie totale des forêts (surface des coupes) choisissant parmi les meilleures pièces.

Ensuite le compte rendu contient toute une série de chiffres prouvant qu'on saisissait toutes les matières premières possibles en réduisant la production au silence.

D'après le compte rendu du Dr Hedemann, chef du Bureau des Indemnités à Varsovie, les autorités allemandes n'appliquaient guère le principe que tout objet saisi doit être payé, bien que ce principe fût proclamé par l'ordonnance du Gouverneur général, notamment :

a) on n'appliquait pas ce principe à tous les intéressés,

b) les indemnités ne répondaient pas à la valeur respective des dommages. Les Allemands indemnisaient d'après la valeur que les biens saisis avaient eu en Allemagne avant la guerre (cette pratique était basée sur le principe suranné du droit international du temps de guerres anciennes). Or, comme les prix au Royaume de Pologne sont en général plus élevés qu'en Allemagne, il s'en suit que les prix d'après lesquels on indemnisait étaient — comme le constate le compte rendu susmentionné — de 50 % en moyenne inférieurs à ceux qui avaient cours en Pologne.

c) Les indemnisés recevaient en effet une partie minime des sommes dues ; ces sommes ont servi tout d'abord à couvrir les créances allemandes. Le Dr Hedemann caractérise comme il suit ce procédé : « la procédure jusqu'à présent appliquée aux indemnités leur donne *un caractère essentiellement allemand* et un caractère d'une mesure politique ; les entreprises appartenant aux citoyens des puissances ennemies en sont exclues ; les sommes dues ne sont payées qu'aux personnes privées allemandes et aux municipalités soumises au contrôle des autorités allemandes. La chose principale est de couvrir les créanciers allemands et ce procédé même peut être appelé un acte de violence (évidemment justifiable pour des raisons d'ordre politique). Cette violence est exercée non pas tant à l'égard du débiteur polonais que vis-à-vis des créanciers polonais qui, laissés de côté au moment du paiement de l'indemnité, étaient exposés au risque de ne rien obtenir de leurs débiteurs dépouillés par les réquisitions ».

Le chef du Bureau après avoir ainsi caractérisé l'état de choses, n'arrive pas à reconnaître la nécessité d'un changement quelconque. Il tient seulement à ce que les documents ne passent pas aux mains des Polonais, ces documents pouvant donner lieu « à toute une série de calomnies dirigées contre le Bureau Allemand ».

V. — PARTICIPATION DE DIVERS ÉTATS DANS LES DOMMAGES DE GUERRE CAUSÉS A LA POLOGNE

La statistique des dommages de guerre se rapporte aux dommages en général, sans tenir compte de leurs auteurs. Néanmoins on peut considérer les Allemands comme auteurs principaux, ce qui n'est ni le résultat du hasard ni une affirmation tendancieuse.

D'après les calculs très détaillés, les dommages causés par les Allemands représentent 60,3 %, les dommages causés par les Autrichiens 18,2 % et enfin les dommages causés par les Russes 21,5 % du total des dommages. Mais il ne s'agit pas seulement du montant des dommages. Les dommages causés par les Russes sont des dommages souvent barbares nécessités par l'action militaire. Par contre, les dommages causés par les Allemands sont en majeure partie des manœuvres ayant pour but de piller la Pologne de toutes ses ressources.

Beaucoup d'objets saisis par les autorités allemandes se trouvent actuellement dans les mains des Allemands et rendent à l'Allemagne de grands services économiques. Certains objets saisis peuvent être remplacés par d'autres que l'on peut trouver en Allemagne. D'ailleurs, tout le monde en Pologne sait bien qu'au moment du paiement des indemnités à la Pologne, ce n'est que l'Allemagne qui parmi les Etats, auteurs des dommages, peut être prise sérieusement en considération, puisque c'est elle seulement qui est en état d'indemniser la Pologne.

La Pologne tient à souligner que c'est l'Allemagne qui doit l'indemniser et ceci non seulement parce qu'il s'agit de donner satisfaction aux principes élémentaires du droit lésé et d'exécuter les obligations reconnues par les Allemands eux-mêmes. Il s'agit encore de bien comprendre que la participation de la Pologne aux indemnités qu'auront à payer les Allemands est pour elle *une nécessité économique et financière primordiale*. Sans cela l'œuvre de la reconstitution économique de ce pays n'est pas à concevoir. Il faut absolument tenir compte des conditions toutes particulières dans lesquelles se trouve actuellement la Pologne.

VI. — SITUATION PARTICULIÈRE DE L'ÉTAT POLONAIS

Il n'est pas suffisant de se rendre compte de l'étendue des pertes qu'a supportées la Pologne du fait de la guerre; il faut également envisager la situation particulièrement difficile, dans laquelle se trouve le gouvernement polonais, au moment de procéder à l'ouvrage de la reconstruction du pays. La Pologne ne fait que commencer à créer un nouvel organisme gouvernemental qui n'a pas encore d'administration bien établie et parfaitement adaptée aux circonstances de la vie économique et de la situation extérieure. Dans ces conditions, il est difficile de venir à bout des problèmes gigantesques, devant lesquels ploient même lse grandes démocraties occidentales régulièrement organisées. Mais finalement, tous les osbtacles de nature politique, juridique, administrative pourront être surmontés pourvu qu'il n'y ait pas d'obstacles économiques et financiers, qu'on n'arriverait pas à surmonter sans une aide rapidement venue de l'extérieur.

L'Etat polonais veut prendre sur soi de suffire aux besoins les plus grands; il veut s'appuyer sur ses propres forces avant tout. Appuyé sur de grandes ressources en minerai, sur la fertilité de son sol, sur une population nombreuse et active, il ne sera pas dans l'avenir un membre passif de la Société des Nations. Mais dans la période que nous traversons actuellement, il n'est pas possible d'abandonner la Pologne à son sort. Il faut d'abord se rappeler qu'à un certain point de vue la situation de la Pologne est plus pénible que celle de n'importe quel pays, à savoir au point de vue des relations fiduciaires.

VII. — RELATIONS FIDUCIAIRES ET MOYENS DE CRÉDIT

D'autres pays alliés souffrent aussi du nombre excessif des billets de banque mis en circulation. Mais finalement leur monnaie maintient son cours à la bourse, elle a une capacité d'achat. En Pologne, la situation est bien plus difficile. Non seulement il y circule une énorme masse de billets de banque, mais encore ils proviennent des banques les plus différentes, et tous perdent de jour en jour de leur valeur. Nous avons en Pologne des roubles de tout genre, des roubles russes, des roubles de Kowno, émis par les Allemands, des marks allemands, des marks polonais, émis par les Allemands à Varsovie, et des couronnes austro-hongroises. Sans un bon système monétaire, il n'y a pas de bonne organisation du crédit, et sans crédit, il ne peut être question du relèvement économique du pays. Tous les efforts du Ministère polonais des finances sont orientés en vue de créer le plus rapidement possible un système monétaire rationnel. Mais ce système doit avoir pour base ou l'or ou des valeurs étrangères. Ni l'un ni les autres n'existent en Pologne, mais tous deux peuvent être fournis par les Allemands, lorsqu'ils paieront à la Pologne l'indemnité qui lui revient.

Le Gouvernement polonais à l'occasion satisfera aux besoins les plus urgents de l'Etat en recourant à des emprunts intérieurs. Mais pour entreprendre l'œuvre de reconstruction, il faut introduire une très grande quantité de choses de l'étranger, et les ressources monétaires qui existent aujourd'hui en Pologne ont une très faible faculté d'achat sur les marchés mondiaux. Acquérir du crédit dans de grandes banques privées à l'étranger en un moment où partout le capital trouve facilement chez soi un emploi profitable, est chose extrêmement difficile. Les plans en vue de l'utilisation du crédit interallié ne sont pas encore sortis de l'état des délibérations préliminaires. Dans ces conditions, le profit que la Pologne aurait à recevoir des Allemands ne peut que devenir encore plus considérable.

VIII. — POSSIBILITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LA POLOGNE

Le capital que la Pologne recevra comme indemnité ne s'anéantira pas en prenant la forme de capital improductif; il ne se dépensera pas en secours de caractère philanthropique. Au contraire, ce sera un objet de placement très avantageux qui mettra en mouvement des réserves improductives énormes et, en plus, ne tardera pas à influer par surcroît sur les marchés mondiaux. Il faut se rendre compte de la situation économique en Pologne. La Pologne a d'énormes réserves naturelles, elle a une population, qui en dépit de toutes les suggestions bolchevistes, n'aspire à rien d'autre qu'à pouvoir travailler tranquillement. La production annuelle de charbon sur le territoire de la Pologne s'élève à environ 60 millions de tonnes; — mais en ce moment on manque de matériaux servant à l'exploitation (explosifs, etc.) des machines nécessaires pour mettre la production sur un pied convenable. Il en est de même de la production du pétrole qui dans les temps normaux atteignait 1 million $\frac{1}{2}$ de tonnes annuellement, de la production du fer, du zinc, du plomb, etc. La partie méridionale de la Pologne se trouve dans des conditions telles qu'elle peut utiliser ses eaux comme forces motrices, elle a de la « houille blanche » en grande quantité — il lui faut des capitaux qui lui permettent de créer ces forces en profitant et en faisant profiter le pays. La Pologne, dans son ensemble, pays de plaines, situé en un endroit où se rencontrent les grandes voies entre l'occident et l'orient, se trouve dans des circonstances favorables pour le développement de son réseau de communications par terre et par eau; et cependant les voies ferrées dans l'ancienne Pologne russe ne comprennent beaucoup plus de 3.000 kil., et ces lignes ne peuvent être utilisées comme il le faudrait par suite du manque de matériel de transport, le matériel ayant été anéanti ou pris pendant la guerre. Dans des conditions normales la Pologne pouvait non seulement se nourrir elle-même, mais encore alimenter d'autres régions, — maintenant, par suite de la disparition du bétail, pris surtout par les Allemands, la mortalité générale due au manque de viande et de lait, grandit d'une façon effroyable. La Pologne qui jadis par Gdansk envoyait du blé en Angleterre, en Hollande et en d'autres lieux est ravitaillée aujourd'hui par le blé américain. Pour ramener à ce qu'elle était la production mondiale dont le déficit se fait aujourd'hui sentir, il faut que toutes ces ressources naturelles, tout ce réservoir énorme de forces humaines ne soit pas anéanti sans avoir servi et qu'il commence à fonctionner de la façon la plus rapide et la plus parfaite. Le Gouvernement polonais comprend bien que tous les dommages personnels, même les plus sensibles ne peuvent être effacés, mais qu'il y en a une catégorie surtout qu'on ne peut passer sous silence. Il n'est pas possible que les ouvriers, dont quelques centaines de mille ont enduré la faim et ont été exploités par les Allemands, dont beaucoup ont perdu la santé, soient laissés sans aucune satisfaction. Mais il faut surtout porter l'attention sur la réparation de ces dommages qui enraient la reprise du travail agricole, de l'industrie, du commerce, qui provoquent l'arrêt de la production et un chômage général.

IX. — L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT DE POLOGNE EN MATIÈRE DE DÉDOMMAGEMENTS

Toute la nation polonaise est persuadée qu'elle obtiendra ce dédommagement, même s'il devait être inférieur aux pertes subies.

Bien entendu, le Gouvernement polonais, étant dans la situation que nous venons de tracer, ne pouvait proclamer le principe du dédommagement intégral comme l'avait fait le Gouverne-

ment français. Il ne pouvait pas contracter un engagement qu'il ne serait pas à même de tenir. Il pouvait, tout au plus, présenter à la Diète Constituante un projet de loi, selon laquelle il serait tenu d'indemniser ses ressortissants dans des modalités et quotités à établir par la Conférence de la Paix. Aussi les yeux de tout le pays sont-ils fixés aujourd'hui sur la Conférence ; la population attend des représentants des puissances alliées et associées la reconnaissance de ses droits dans ce domaine et une appréciation saine de sa situation difficile.

Le dédommagement est indispensable aux yeux de la population. Même les sphères les plus éloignées de la politique, sont conscientes de ce que les Allemands ont fait partout plus de dégâts qu'ils ne puissent réparer à présent. Mais chacun sait, d'autre part, qu'ils ont emporté de Pologne une immense quantité d'outils et de machines, dont ils se servent encore, qu'ils ont exporté du bétail en masse, à tel point qu'aujourd'hui les exploitations agricoles en Allemagne sont deux ou trois fois mieux montées en bétail qu'en Pologne. On sait ensuite, que les Allemands ont abattu en Pologne des quantités immenses de bois qui s'accumulent maintenant dans les ports et magasins allemands. Or, si quelques milieux en Pologne ne se rendent pas compte exactement de l'étendue des travaux de la Conférence, et des difficultés qu'elle rencontre, même les personnes les plus simples y sont convaincues qu'elle exigera la restitution de tout ce qui a été enlevé et ne laissera pas le butin entre les mains des pillards.

L'attente de cette restitution est très vive en Pologne. Elle inspire de la fermeté à la population affamée et accablée par la guerre. Et cela concerne aussi bien les restitutions économiques que les restitutions territoriales. Si l'Etat polonais était traité d'une manière injuste lors de la répartition des indemnités, si sa quote-part n'était point proportionnée aux pertes qu'il a essuyées — cette attente subirait une déception dangereuse. Si, par exemple, le Traité de la Paix imposait aux Allemands l'extradition de toute leur flotte de commerce à titre de dédommagement pour les pertes que les nations occidentales avaient subies de leur part et si l'on oubliait de restituer aux Polonais ce qui leur avait été pris, cela fournirait au profit de la propagande bolcheviste un argument très dangereux pour démontrer le traitement injuste de la Pologne par les Alliés.

X. — LE ROLE INTERNATIONAL DE LA POLOGNE ET L'IMPORTANCE DE SA RECONSTITUTION ÉCONOMIQUE

Destinée à servir de rempart contre l'inondation bolcheviste, la Pologne tournera toutes ses forces vers l'accomplissement de cette tâche. Or, on ne saurait mieux préserver son peuple contre le bolchevisme, qu'en lui rendant possible le travail et en affermissant sa conviction que la justice a été satisfaite et que les torts ont été réparés. En solutionnant le problème de l'indemnisation d'une façon acceptable pour la Pologne, on gagnera un facteur puissant, à la fois matériel et moral, qui rendra ce pays inaccessible au bolchevisme.

Tout le peuple polonais est persuadé que les gouvernements alliés et associés conçoivent bien la nécessité de soulager ses besoins. Après tant de promesses de secourir la Pologne par tous les moyens disponibles, il n'est guère possible que ces gouvernements refusent la restitution de sa propriété incontestable.

Nous tenons cependant à indiquer qu'il ne s'agit pas seulement de déterminer exactement combien la Pologne doit recevoir du total des indemnités, mais aussi de fixer les termes des payements et de la restitution, de même que la nature de ces dédommagements. Les besoins de la Pologne sont urgents, plus urgents, peut-être, que ceux de plusieurs autres pays, et nous venons de démontrer

qu'on ne peut les satisfaire que par l'indemnisation. Par conséquent, la participation de l'Etat polonais à la somme à payer par les Allemands dans la période imminente, devra être réellement considérable. Or, il s'agit ici tout d'abord d'une participation proportionnée à ses pertes au montant des réserves d'or et des valeurs livrées par l'Allemagne, ce qui pourrait créer la base du système monétaire de la Pologne. Ensuite, il faut que la Pologne reçoive sans retard la restitution en nature des effets emportés ou détruits par les Allemands, effets qui, sans aucune exception, se trouvent actuellement en Allemagne en plus grande quantité qu'en Pologne dans ce domaine concernant, par exemple, le bois abattu dans les forêtspolonaises et exporté en Allemagne, puis le bétail, les instruments aratoires, les engrais artificiels, les machines enlevées des usines et fabriques dans le Royaume de Pologne et le matériel roulant des chemins de fer, sans lequel il sera impossible de mettre en mouvement les chemins de fer.

On pourrait nous objecter que la Pologne n'excipe que de *dommages* de guerre, sans avoir supporté les *frais* de guerre qui pèsent sur les autres pays alliés. Mais elle les a supportés au moins en étant saturée de monnaie dépréciée qu'elle est forcée de remplacer par d'autres moyens de payement. D'ailleurs et avant tout, il faut se rappeler que pour les alliés occidentaux, la guerre est finie, tandis qu'en Pologne la guerre contre les bolchevistes suit son cours et personne ne sait quand elle sera terminée. Pour que la Pologne puisse conduire cette guerre, il faut lui assurer une vie économique normale, ce qui n'est possible à moins qu'on ne lui attribue une part adéquate à ses pertes et à ses besoins dans l'indemnité, que les Allemands devront payer immédiatement. Le Mémoire récemment publié par la Délégation polonaise sous le titre : « Mémoire sur la situation économique de la Pologne unifiée (Paris, mars 1919) » évalue les besoins urgents de la Pologne à 4 milliards et demi de francs. Si nous disons que telle doit être la part de la Pologne à ladite indemnité, nous ne surpasserons aucunement la mesure de ce qui est équitable. Mais il faut remarquer que les Allemands se sont emparés en Pologne de quantités énormes d'effets qu'ils devraient restituer en nature.

Ce principe a été entièrement reconnu par la « Commission des réparations des dommages, qui a stipulé au premier plan de son rapport que les effets emportés ou détruits par les Allemands doivent être restitués en nature ; les délégués polonais ont, de leur côté, présenté une liste détaillée des effets appréhendés. Or, leur valeur entre pour une grande partie dans la somme globale ci-dessus mentionnée de 4 milliards et demi. Si la part attribuée à la Pologne était moindre, cela signifierait qu'on laisse à l'Allemagne une partie des effets qu'elle a appréhendés en Pologne, ou qu'on a utilisé la valeur de ces effets comme rétribution pour les frais de ravitaillement de l'Allemagne et d'entretien des armées d'occupation. Désavantager ainsi la Pologne serait contraire aux principes élémentaires de l'indemnisation des dommages de guerre par les coupables, même si on les formulait de la manière la plus libérale et la plus bienveillante.
